

L'an deux mil treize, le jeudi 30 mai, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 mai 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, NOUVEL, Mmes LE TOHIC, CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, PELLOQUIN, BRAULT, Mme BOURNICHE, Mrs RODALLEC, GUYARD, SOCKALINGUM, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame CORMIER pouvoir à Monsieur COIGNARD  
Monsieur MORIN pouvoir à Monsieur POISSON  
Madame LECHAT pouvoir à Monsieur PELLOQUIN  
Monsieur GIRET pouvoir à Monsieur MAIGNAN  
Monsieur OGER pouvoir à Madame CERTENAIS  
Madame OZILLE pouvoir à Monsieur MARDELÉ  
Monsieur BARBÉ pouvoir à Monsieur NOUVEL  
Madame ROYO pouvoir à Monsieur RODALLEC  
Madame LUCAS pouvoir à Madame LE TOHIC  
Madame RONDEAU pouvoir à Monsieur SOCKALINGUM  
Monsieur FERRON pouvoir à Madame TOURTELIER

**Absent non excusé :** /

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre de votants : 29**

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/05/02

**OBJET :**      **Fonction publique : Régime indemnitaire  
RÉGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Plusieurs agents de la commune dont le travail et les responsabilités exigent une technicité et une expérience pour le bon fonctionnement du service public, méritent que leur soit attribué le régime indemnitaire suivant :

- indemnité d'administration et de technicité  
coefficient 1 pour un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du service graines de malice  
coefficient 2 pour un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe du service graines de malice  
coefficient 1 pour un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe du service graines de malice  
coefficient 4 pour un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe du service jeunesse et sports  
coefficient 3 pour un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe du relais d'assistantes maternelles  
coefficient 2 pour un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe du service technique  
coefficient 5 pour un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe de la cuisine centrale
  
- indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires  
coefficient 1 pour l'agent de communication contractuel du centre culturel « les Angeoises »
  
- indemnité spécifique de service  
coefficient multiplicateur d'ajustement de 12 % pour l'ingénieur principal du service technique

Il est décidé à **l'unanimité** :

- d'accorder aux agents concernés l'indemnité correspondante à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Pour extrait conforme,  
Le 31 mai 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130530-D20130502-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2013

Publication : 31/05/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation